

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27/08/2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F02412 P0017

1. Intitulé du projet

PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉE (ZAC) "LE CLOS DU BOULG", POUR LA CREATION DE LOGEMENTS, DE COMMERCE ET DE SERVICES SUR 3,5 ha - DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR - MAIRIE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

GOULAULT JACQUELINE
SENATEUR - MAIRE

RCS / SIRET

2141100471100017

Forme juridique

7210 - COMMUNE

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	14000 m ² SHON 3,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉE POUR LA CREATION DE LOGEMENTS, DE COMMERCE ET DE SERVICES SUR 3,5 ha. IL VISE LA CREATION DE 120 LOGEMENTS POUVANT ACCUEILLIR 250 PERSONNES. URSANISATION D'UNE ZONE CREEE SITUÉE EN CENTRE BOULG.

4.2 Objectifs du projet

LE PROJET EST SITUÉ AU CŒUR DU CENTRE BOULG ET VISE À CRÉER 120 LOGEMENTS AINSI QUE DES COMMERCE ET DES SERVICES ARTICULÉS AUTOUR DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT SUIVANTS: DIVERSITÉ DE L'HABITAT, CONFORTER LE CENTRE BOULG, MISE EN PLACE DE LIANS DOLLES, AMENAGEMENTS DE TRAJETS VERTS ET BLEUS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation
LES TRAVAUX SONT PRÉVUS SUR DEUX SITES DONT LA DURÉE N'EST PAS DÉTERMINÉE. LE PROJET N'EST PAS DÉNATUREL A MODIFIER DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE LA TOPOGRAPHIE OU LA GÉOLOGIE DU SITE. LE PROJET EST CLÉF EN MAIN PRÈS DU TERRAIN NATUREL DE MANIÈRE À UNIFIER LES TERRASSEMENTS. LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX CONSISTERA À RÉALISER LES RESEAUX, LES VOIES ET DÉMARRER LES ÉLÉMENTS BÂTIS JUSQU'À ÊTRE SUPPLÉMENTAIRE. LA 2^{ème} PHASE PERMETTRA AUX ENTREPRISES DE COMMENCER LES LOGEMENTS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

LES LOGEMENTS.

LE PROJET PERMETTRA D'ACCUEILLIR ENVIRON 250 PERSONNES

IL Y AURA UNE LEGÈRE AUGMENTATION DU TRAFIC AUTOMOBILE. (ESTIMATION BE 353 VEHICULES)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- DOSSIER DE CREATION DE ZAC (AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DATANT DU 25 JUILLET 2011)
- DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, ENQUETE PARCELLAIRE, MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.
- DOSSIER DE REALISATION DE ZAC A FAIRE - LE PROJET EST SITUE A PROXIMITE DES SITES NATURA 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli DE LA VALEUR DE LA LOI NE

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE GLOBALE DU PROJET	3,5 ha
PROGRAMME DE LOGEMENTS	250 LOGEMENTS
- SURFACE (SHON) POUR LES LOGEMENTS	13400 m ²
- SURFACE (SHON) POUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS	300 m ²
- SURFACE (SHON) POUR LES GONNELLES ET SERVICES	300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

CENTRE BOULG :
ENTRE LA RUE DE LA POSTE,
LA RUE DE LA LOIRE, LA RUE
DE LA VOIRELLE ET LA ROUTE
NATIONALE (RD 212)

(FACE A LA MAIRIE DE LA
COMMUNE DE LA MAUSSEE
SAINT-VICTOR)

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 21' 43" E Lat. 47° 36' 52" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

USAGE ACTUEL DU SOL : LE SITE DU PROJET EST CONSTITUE PAR UN CHAMP CULTIVE ET DES ESPACES VERTS, DEUX DENTS CREUSES EN CENTRE BOULG, LE LONG DE LA ROUTE NATIONALE.

REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE DU PROJET : ZONE AU (ZONENATURELLE PROLEE D'UNE ZONE URBANISEE, PEU OU PAS ENCORE EQUIPEE DESTINEE A L'URBANISATION FUTURE, A Vocation d'habitat.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCOT APPROUVÉ le 27 juin 2006
- P.L.H. approuvé le 17 novembre 2006 et le 3 juillet 2012 pour la période 2012-2017
- P.L.V. approuvé le 03 juillet 2006

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ; Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MAIS LA VALLEE DE LA LOIRE, DE LA CHAUSSEE SAINT-NICOLAS A NUIOCS EST CLASSE EN ZNIEFF ET EN ZICO.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.P.R.I. DE LA LOIRE APPROUVÉ PAR ARRETE PREFECTORAL N° 02-0656, le 22 FEVRIER 2002. LE SECTEUR ETUDE N'EST PAS CONCERNÉ PAR LES INONDATIONS DE LA LOIRE.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

ACQUÊTE PREFERONAL DU 1^{er} JUIN 2004 : LE TERRAIN EST SITUÉ DANS LA ZONE DE VIGILANCE DU PÉRIMÈTRE DE CAPTAGE EN LOIRE DE "LA LEVEE DES TUILLERIES."

dans un site inscrit ou classé ?

PLAN DE GESTION POUR LE VAL DE LOIRE - PATRIMOINE MONDIAL DU 29 NOVEMBRE 2011, APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 13 AVRIL 2012.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LOIRE (DE NOIRE - ATAVENS AUTITAE DE LA DIRECTIVE "HABITATS" ET DU LOIR - ET - OISEAUX AUTITAE DE LA DIRECTIVE "OISEAUX". LE SITE NATURA 2000 EST A NOIMS D'1 KM AU SUD-EST DU TERRAIN EN CONTREBAS.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

SITE CLASSÉ AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO : LA VALLEE DE LA LOIRE.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PROJET SITUÉ DANS LA ZONE DE VIGILANCE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION D'UN CAPTAGE D'EAU EN LOIRE.
Implicquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LE PROJET IMPLIQUE L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS CORRÉPONDANT AUPARAVANT A UNE ZONE DE CULTURE OÙ UN ACCROISSEMENT DES LUISSÈLEMENTS DES EAUX PLUVIALES. LES ZONES IMPERMÉABILISÉES SONT LIÉES AUX VOÛTES, TOITURES, TERRASSES, TRANCHÉES. S'IL Y A DES FANCS RUVICALES SONT IMPÉVUES NATURELLEMENT ET GÉNÈRENT DONC UN IMPACT SUR LES NAPPES QUI NE SONT LIÉES COMPTÉ TENU DE LA PROFONDEUR DE LA NAPPE ET DES NIVEAUX PÉDologiques TRAVÉS, CEUX-CI POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LE PROJET VA GÉNÈRE DES DÉCHETS ET PEUT MODIFIER LES SOLS PENDANT LA PHASE TRAVAUX, EN GÉNÈREANT DES DÉCHETS. MAIS LE PROJET NE FAIT PAS DE TERRASSEMENTS PROFONDS ET IL N'EST PAS DE NATURE A MODIFIER DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE LA TOPOGRAPHIE OU LA GÉOLOGIE DU SITE. DÉVELOPPEMENT BASE SUR LA TOPOGRAPHIE ACTUELLE DU SITE.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LE PROJET AURA DES IMPACTS IMMÉDIATS SUR UN CHAMP CULTIVÉ ET SUR CERTAINES PORTIONS DES MAIS EXISTANTS. LES AMÉNAGEMENTS N'INTERFERENT PAS SUR DES SYSTÈMES PARTICULIERS.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CONSOMMATION D'UN ESPACE AGRICOLE MAIS LE SITE EST ENCLAVE EN ZONE URBAINE.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AUGMENTATION DU TRAFIC LIÉE A L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX HABITANTS, ET LA CRÉATION DE GARAGES ET D'ACTIVITÉS
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PENDANT LA PHASE TRAVAIL : NUISANCES SONORES DES ENGINS AURONT UN IMPACT SUR LES RIVERAINS .
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'UTILISATION D'ENGINS A PERCUSSION PENDANT CERTAINES PHASES DU CHANTIER ET PENDANT LES REVALES DU CHANTIER .
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE PROJET PEUT ENTRAÎNER UNE AUGMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE SECTEUR EN RAISON DE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS MAIS CELA NE VA PAS ENTRAÎNER DE MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA NATURE DES POLLUANTS .
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LES QUANTITÉS D'EAUX USEES ENGENDRÉES PAR LE PROJET SONT ESTIMÉES A 1,4 M ³ PAR JOUR .
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE PROJET ENTRAÎNE UNE INFÉRA-ALIMENTATION DES SOLS D'UN ACCROISSEMENT DES LIXIVIATIONS DES EAUX PLUVIALES. LES REJETS DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES S'EFFECTUENT DANS LE NIVEAU DES REES OU DIRECTEMENT DANS LA LOIPE .
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- IL Y AURA DES DECHETS LIÉS AUX TRAVAUX EN PHASE CHANTIER . - LE PROJET NE MODIFIE PAS LES CONTENUS DES DECHETS MAIS VA ACCROÎTRE LA QUANTITÉ PRÉLEVÉE ACTUELLEMENT .
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LE PROJET DONNE LIEU A UN DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE (LEONSE DU SCA DE LA DCAE le 26 AOUT 2011)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE POPULATION, ENVIRON 250 PERSONNES - AUGMENTATION DES TRAFICS SUR LES AXES QUI JOINTENT LE SITE .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

AMENAGEMENT D'UN SECTEUR EN VUE DE CRÉER 29 LOTS A SATTA POUR DES MAISONS D'HABITATION SITUÉ A ENVIRON 250 m du site d'étude - EN COURS DE REALISATION (VOIR PLAN p. 25 de la Notice du dossier de création de la ZAC).
 Le permis d'aménager n'a pas été soumis A ETUDE D'IMPACT

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE PROJET A FAIT L'OBJET D'UNE ETUDE D'IMPACT COMME DES ETUDES PREALABLES A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR EN VUE DE CONSTITUER LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE. (dossier joint)

AINSI, L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE A DEJA DONNE SON AVIS (AVIS JOINT AUX DOSSIERS DE CREATION DE LA ZAC ET DE LA DUP.) LE 25 JUILLET 2011, DONT LES CONCLUSIONS SONT LES SUIVANTES :

L'ETUDE D'IMPACT EST DE BONNE QUALITE ET IDENTIFIE CORRECTEMENT LES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES. LES CHOIX D'AMENAGEMENTS RETENUS SONT COHERENTS ET PRENNENT EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DE MANIERE SATISFAISANTE. COMME INDIQUE DANS LE DOSSIER, DES PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SERONT INTRODUITES DANS LES DOSSIERS ULTERIEURS NOTAMMENT CELUI RELATIF A LA LOI SUR L'EAU ET CELUI DE REALISATION DE LA ZAC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; DOSSIER DE CREATION DE ZAC, DUP, DEP & USE EN COMPATIBILITE DU PLU.
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; DOSSIERS DE CREATION DE LA ZAC ET DUP : P. 31-32 DE L'ETUDE D'IMPACT
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DUP ET DEP.

DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.

BILAN DE CONCENTRATION PREALABLE A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA CHAUSSÉE-ST-VICTOR

le,

22 AOUT 2012

Signature

Le Maire Adjoint,
Stéphane BAUDU

